



Florence MARTY

Conseillère Générale du Canton d'Aurillac II
Membre du groupe Parti Socialiste

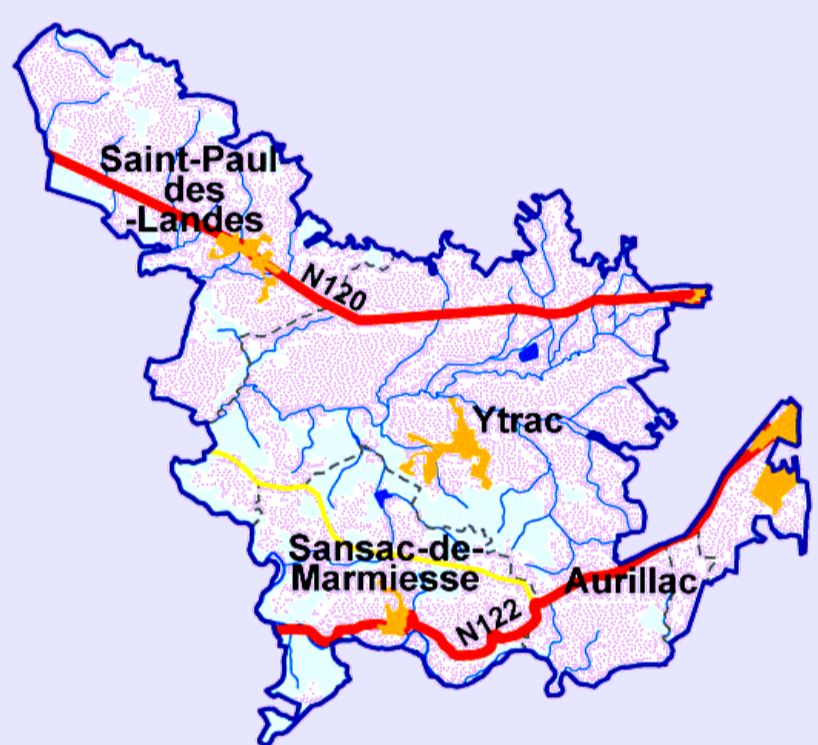
- Vice-Présidente à la CABA en charge de la politique de la ville et des gens du voyage ;
- Conseillère Municipale à la Ville d'Aurillac ;
- Professeur d'Ecole à mi-temps.

Le Cantal au Coeur !

En bref

Qu'est ce que le canton d'Aurillac II ?

Le canton est constitué de 2 quartiers d'Aurillac (Tivoli et Canteloube) et de 3 communes périphériques (Saint-Paul-des-Landes, Sansac-de-Marmiesse, Ytrac). Il dénombre près de 8 000 inscrits sur les listes électorales.



A quoi sert le Conseil Général ?

Les compétences obligatoires

- La solidarité : Aide aux personnes les plus démunies, insertion, protection de l'enfance, accompagnement des personnes âgées et handicapées ;
- Les routes : Désenclavement, entretien du réseau routier départemental ;
- Les transports scolaires et interurbains : Transport à la demande, lignes régulières d'autocars et ramassage scolaire ;
- Les collèges : construction et entretien des établissements scolaires, modernisation du matériel ;
- L'équipement rural : Amélioration du cadre de vie et maintien de la population ;
- Construction et restauration des équipements publics communaux et intercommunaux.

Les compétences facultatives

- L'économie : (industrie, commerce ; artisanat, agriculture, tourisme) ;
- La culture : Médiathèque et Archives départementales, soutien aux associations et manifestations culturelles ;
- Le sport : soutien aux clubs et manifestations



Conseil Général du Cantal
Groupe Parti Socialiste
28 avenue Gambetta
15015 AURILLAC Cedex
Tél. : 04 71 46 20 09
Fax : 04 71 46 21 54

Le mot de votre Conseillère Générale

Je me suis engagée à vous rendre compte du mandat qui m'a été confié en mars 2008. Je tiens donc à remercier la municipalité de Saint-Paul-des-Landes qui me permet de m'adresser à vous au terme d'un peu plus d'un an, en m'accordant une place sur son site (merci à Patrick SARNEL qui en assure la gestion).

Très investie dans ma mission de Conseillère Générale, je m'efforce d'être à l'écoute et au service des habitants, des associations et des élus des quatre communes du canton.

Attachée à poursuivre le travail mené par Yves DEBORD, à présent mon suppléant, j'oeuvre avec conviction pour le développement de ce canton que je représente au sein de l'Assemblée Départementale, en tant que membre du groupe d'opposition.

En participant régulièrement aux manifestations et animations de Saint-Paul, j'ai pu mesurer à travers l'accueil chaleureux que j'ai reçu combien la convivialité est présente sur la commune.

Les échanges constructifs instaurés lors de cette première année d'exercice confortent ma volonté d'oeuvrer dans un esprit collectif avec les élus et les associations.

Ce travail collectif est pour moi le meilleur gage d'efficacité pour peser sur les décisions et aider la commune à développer ses nombreux atouts.

L'accueil chaleureux que j'ai reçu et les échanges constructifs qui ont pu s'instaurer lors de cette première année d'exercice confortent ma volonté de travailler dans un esprit collectif.

Cet esprit est pour moi le meilleur gage d'efficacité pour peser sur les décisions qui forgent l'avenir de notre vie quotidienne.

Membre de la Troisième Commission en charge de la « Solidarité, Jeunesse et Culture », je concours, par mes interventions et mes propositions, à soutenir divers dossiers auprès du Conseil Général.

Je siège également au sein de nombreux organismes et conseils d'administration.

Pour aider les acteurs locaux à faire avancer leurs projets auprès des décideurs, il faut bien connaître leurs dossiers et trouver le bon angle d'intervention.

Etre assidue, sur le terrain et dans les différentes réunions des instances, me paraît être la bonne démarche pour y parvenir.

Soyez assurés que c'est celle à laquelle je m'astreins.



Le bilan après plus d'un an de mandat

Les permanences

M'étant engagée à être une élue abordable, j'effectue une permanence tous les mois (sauf en août) dans chacune des quatre communes du canton.

J'ai pu ainsi rencontrer les responsables des associations très dynamiques de Saint-Paul-des-Landes et faire régulièrement le point sur les dossiers de la commune avec Jean Pierre DABERNAT, votre maire, toujours disponible.

Je me suis également efforcée de répondre aux sollicitations particulières des habitants en appuyant rapidement leur demande auprès des organismes compétents (recherches d'emploi, de logements sociaux, besoins de soutien pour faire face à des situations financières ou de santé parfois très dures à vivre...).

J'ai pu constater au fil de l'année que ces demandes sont hélas de plus en plus nombreuses dans notre canton, comme ailleurs.

Les aides financières gérées en direct

Fonds d'équipement des communes

C'est, pour notre canton, une enveloppe de 67 000 € en 2009 destinée à financer une partie des grands équipements communaux : réfection d'école, construction de logements, travaux de voirie et autres aménagements destinés à améliorer le cadre de vie et la sécurité des habitants.

Son attribution a été étudiée en toute transparence avec les élus du canton, favorables à un système de rotation annuelle : chaque commune bénéficie à son tour de la totalité de l'enveloppe ce qui évite le saupoudrage et apporte une aide importante et indispensable à la réalisation de projets lourds à financer par une commune.

Avec l'accord de tous, la dotation de 2009 a été attribuée à Ytrac.

Au titre du plan de relance, un complément d'un montant de 10 000 € a été attribué et réparti entre les trois communes. Saint-Paul-des-Landes a pu bénéficier de 3 400 € pour le projet « équipement sur des bâtiments communaux ».

Dotation d'animation cantonale

C'est une enveloppe constante de 7 000 € par canton destinée à soutenir les animations mises en œuvre au sein des communes par les associations ou les municipalités.

Compte-tenu de la densité du tissu associatif sur le canton, les sollicitations sont nombreuses et des choix nécessaires car l'enveloppe n'est pas extensible. Il a été décidé, en concertation avec les élus, de répondre en priorité pour l'année 2009 aux actions mises en place pour les jeunes.

En 2008, la commune de Saint-Paul-des-Landes a bénéficié de 1 300 € répartis entre :

- Comité des fêtes Saint-Paul
- Entente Saint-Paul/Lacapelle/Laroquebrou
- A.P.E. Saint-Paul

En 2009, la commune de Saint-Paul-des-Landes a bénéficié de 1 400 € répartis entre :

- Comité des fêtes Saint-Paul
- Ecole de Rugby des Landes
- Ecole de Foot Intercommunale
- A.P.E. Saint-Paul
- Relais des Assistantes Maternelles pour l'organisation d'un spectacle